



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2025

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mardi 1<sup>er</sup> Juillet 2025 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Jean-Claude CZERWINSKI – Pierre BOUSSEAU – Olivier GUERIN

Pouvoir : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Brigitte RICCI

Étaient absent(e) excusé(e) : Emmanuel GOUPILLEAU – Catherine PALLUT

Était absente : Brigitte BRATEK

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

### Approbation des procès-verbaux du 09 Octobre 2024 et du 20 Novembre 2024

Madame le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur les procès-verbaux du 09 Octobre 2024 et du 20 Novembre 2024.

En l'absence de remarque, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

### Délibération 2025\_6\_1 : Adhésion à l'ATD 16

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Agence Technique de la Charente appelant la participation pour l'année 2025 au volet numérique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant sera de 1 249,34 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation 2025 à l'Agence Technique de la Charente,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2025\_5\_2 : Cotisation 2025 au Syndicat Mixte de la Fourrière**

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte de la Fourrière appelant la participation pour l'année 2025.

Le montant sera de 305,90 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation 2025 au Syndicat Mixte de la Fourrière,
- Demande à Madame Le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## **Délibération 2025\_5\_3 : Modification des statuts du SEP du Sud Charente**

Madame le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 19 Février 2025 mais pas actée par arrêté préfectoral à ce jour.

Madame le Maire indique que lors de la séance du 14 Mai 2025, le Comité Syndical du SEP du Sud Charente a acté la décision de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire de se retirer pour partie de son territoire du SEP du Sud Charente.

Madame le Maire rappelle que dans les présents statuts, il est mentionné à l'article 1 – Constitution et à l'annexe – Liste des collectivités membres, la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire ».

En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte. Il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire (pour partie de son territoire) ».

Madame le Maire rappelle que conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SEP du Sud Charente, pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées : passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'approuver la modification des statuts du SEP du Sud Charente telle que présentée ci-avant et détaillée en annexe,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à exécution de la présente délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activité 2024 du SEP du Sud Charente. Elle précise que ce document est consultable sur le site internet de la commune de Salles Lavalette.

## **Délibération 2025\_5\_4 : Désignation d'un référent culture à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne sollicitant la désignation d'un élu référent culture au sein du conseil municipal.

Ce référent aura pour mission de contribuer à identifier les acteurs culturels locaux, de les accompagner dans leurs démarches en les orientant vers les interlocuteurs appropriés, d'être le relais privilégié de la collectivité, et de contribuer activement à l'animation et au développement de la politique culturelle du territoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne Mme Brigitte RICCI, référente culturelle auprès de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération 2025\_5\_5 : Devis toitures – Grange Mounier et Grange Cossais**

Madame le Maire rappelle le contexte d'acquisitions de différents immeubles situés en cœur de bourg :

- Un ensemble immobilier constitué d'une maison d'habitation, d'un parc arboré et d'une grange annexe (Grange Mounier), ces dernières étant situées 5 Rue de la Forge acquises en 2023 par voie de préemption négociée à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne,

- Un ensemble immobilier constitué d'une maison d'habitation et d'une grange (Grange Cossais), cette dernière étant située 24 Rue de la Forge, acquise en 2017.

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux visant à sécuriser ces deux granges et à inscrire ces derniers dans un projet de zéro artificialisation nette et de revitalisation du cœur de village, seraient nécessaires à court terme.

Elle précise que des entreprises ont été consultées et donne lecture des propositions financières suivantes :

- Grange Mounier
  - SARL MCZC Duvergt : 41 227,08 € TTC
  - SARL Dupont et Fils : 42 879,12 € TTC
- Annexe Mounier
  - SAS MCZC Duvergt : 27 522,60 € TTC
- Grange Cossais
  - SARL Dupont et Fils : 46 997,64 € TTC

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant les différentes acquisitions d'ensembles immobiliers,
- Considérant les travaux visant à sécuriser ces deux granges et à inscrire ces derniers dans un projet de zéro artificialisation nette et de revitalisation du cœur de village, nécessaires à court terme,
- Décide de retenir les propositions financières suivantes :
  - Grange Mounier
  - 1. SAS MCZC Duvergt : 41 227,08 € TTC
  - Annexe Mounier
  - 1. SAS MCZC Duvergt : 27 522,60 € TTC
  - Grange Cossais
  - 1. SARL Dupont et Fils : 46 997,64 € TTC
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer les devis et passer commande des travaux.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération 2025\_5\_6 : Décision modificative – Virement de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder au vote de virement de crédits sur certains chapitres du budget primitif 2025 du fait de l'inscription en dépenses d'investissement des travaux de voirie 2025.

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

### CRÉDITS À OUVRIR

- Cpte 2151 Op 88 – Réseau de voirie : + 32 000 €

### CRÉDITS À RÉDUIRE

- Cpte 2135 Op 58 – Extension bâtiment Buisson : - 32 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de virement de crédits sur certains chapitres,
- Accepte de procéder au virement de crédits tel que mentionné ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la décision modificative correspondante.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## Délibération 2025\_5\_7 : Décision modificative – Crédits supplémentaires

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre des Fonds Verts – Recyclage foncier.

Elle informe l'assemblée de la réception de la convention attributive de la subvention.

Il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur certains chapitres du budget primitif 2025

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

### RECETTES À OUVRIR

- Cpte 1321 Op 10012 – Subvention investissement Etat – Maison Cossais : + 63 165 €  
- Cpte 1321 Op 10021 – Subvention investissement Etat – Maison Mounier : + 30 000 €

### DÉPENSES À OUVRIR

- Cpte 21318 Op 10021 – Maison Mounier : 30 000 €  
- Cpte 21328 Op 10012 – Maison Cossais : + 63 165 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur certains chapitres,
- Accepte de procéder au vote de crédits supplémentaires tel que mentionné ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la décision modificative correspondante.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## POINT SUR LE PERSONNEL

**Démission de Mme D.** : fin de la parution de l'offre sur emploi territorial le 10 juillet 2025. Prévoir des entretiens avec les candidats

**Démission de Mme G.** : démission au 1<sup>er</sup> septembre 2025 suite à un recrutement au sein d'un collège. Nécessité de saisir une vacance de poste sur emploi territorial

**Retraite de Mme C.** : date présumée de départ à la retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2025

## TRAVAUX EN COURS

### **Grands Villages pour Demain : Présentation des fiches d'actions**

- **D'ici au 10 juillet** : Travail des élus pour :
  - Prioriser les actions (court, moyen, long termes) => à présenter à M. Mauvillain le 10/07
  - Donner le niveau d'engagement de la commune sur chaque action (cadre dédié sur chaque fiche, que vous pouvez modifier si besoin)
- **10 juillet 8h30** : Réunion de préparation de la restitution publique (élus/CAUE) :
  - Passage en revue du diaporama (version de travail)
  - Répartition de la parole
- **10 juillet 10h30** : Réunion avec M. Mauvillain => Echanges sur le DVFF + Présentation rapide des actions et du calendrier prévisionnel de réalisation
- **27 aout 18h** : Restitution publique de la feuille de route

**Dossier Moulin Sartier** : demande de subvention dans le cadre des fonds européens – Leader pour le programme de développement des circuits courts.

## COMMISSIONS COMMUNALES

**Voirie** : revoir le balayage à la Grange du Treuil car il reste des gravillons  
**Eco** : finaliser la logistique des marchés estivaux

## QUESTIONS DIVERSES

Accueil de Mme B. en service civique à l'Api'Thèque à partir du 03 juillet 2025.

Le prochain conseil municipal est fixé au 30 juillet 2025.

La séance est levée à 23 heures

Approuvé lors du conseil municipal du 14 Janvier 2026

Le Maire

Carine DAULON

La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER

